



Concours d'éloquence 2020

Règlement

Préambule

Le RADSI Nouvelle- Aquitaine en partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, les Rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers, la DRAFA Nouvelle-Aquitaine proposent aux lycéens des Maisons Familiales et Rurales et des lycées professionnels de Nouvelle-Aquitaine un concours d'éloquence intitulé «Exp'OSE, quel monde pour 2030 ? ».

Exceptionnellement, l'édition 2020 du concours est ouverte à une équipe de collégiens.

Article 1: Les objectifs

Ce concours a pour objectif, d'une part, de permettre aux lycéens d'être sensibilisés aux inégalités et à l'urgence climatique et, d'autre part, de contribuer à la prise de conscience de la nécessité d'une citoyenneté mondiale et solidaire, en étant en situation d'élaborer un argumentaire et de convaincre.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite ouverte à tous les lycéens scolarisés dans une Maison Familiale Rurale ou un lycée professionnel, ayant été accompagnés par une association dans le cadre d'ateliers de sensibilisation.

Les participants sont invités :

- à former une équipe de 3 lycéens, encadrée par un référent pédagogique de l'établissement dans lequel les lycéens sont inscrits
- à être en binôme avec une association pré identifiée par le RADSI Nouvelle-Aquitaine

Le référent pédagogique est responsable de l'équipe tout au long du projet. Cette personne peut encadrer plusieurs équipes.

L'association binôme accompagne l'équipe sur la prise de conscience des inégalités à l'échelle mondiale et de l'urgence climatique. Elle partage les enjeux d'une solidarité à toutes les échelles de territoire, locale, nationale et planétaire par le biais de la feuille de route des Objectifs de Développement Durable. Et ce grâce à son expérience et son engagement en faveur d'une citoyenneté mondiale et solidaire.

Ces associations sont identifiées par le RADSI Nouvelle- Aquitaine. La liste des associations est disponible sur demande.

Article 3 : Le thème du concours

Le concours s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la feuille de route établie par les Objectifs du Développement Durable.

Les lycéens seront amenés à travailler sur deux sujets :

Sujet 1

Le sujet du quart de finale au sein de l'établissement sera aussi celui de la demi- finale par Rectorat. Celui-ci a été défini en concertation avec le référent pédagogique et les membres de l'association à partir des propositions des lycéens. Les équipes d'une classe ou groupe d'élèves doivent choisir un même sujet . Ce sujet peut être différent d'un établissement à un autre.

Sujet 2

Le sujet de la finale sera identique pour toutes les équipes lauréates des demi-finales. Il sera transmis par mail aux référents pédagogiques et aux référents associatifs juste après la dernière demi- finale.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées par le référent pédagogique auprès du RADSI Nouvelle-Aquitaine dans le délai mentionné sur la communication du concours.

Il sera demandé à ce même moment les dates de stage ou de voyages scolaires des lycéens afin de pouvoir au mieux organiser le calendrier des sélections.

Article 5 : La prestation

5.1

L'exposé ne doit pas être lu. En cas d'oubli, les membres de l'équipe peuvent s'aider les uns les autres.

A l'oral, l'exposé doit être prononcé en 6 minutes avec une marge de 2 minutes maximum et minimum. Tout dépassement du terme du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Durant cet exposé, est attendue une position collective et argumentée, en réponse au sujet. Un exposé ne répondant pas au sujet se verra pénalisé.

L'éloquence n'est ni une pièce de théâtre ni une saynète. Les lycéens incarnent leurs propres rôles. Ils ne peuvent s'aider d'aucun accessoire.

5.2

Les équipes doivent envoyer par mail une version provisoire de leurs exposés deux jours avant la sélection, quart de finale, demi-finale et finale. Ceci afin de vérifier l'exactitude des données et des chiffres.

Le jour du passage, ils doivent remettre une copie informatique ou papier de la version finale.

L'adresse d'envoi étant anita.madavane@radsi.org.

Le RADSI Nouvelle-Aquitaine garantit que ces documents ne seront pas transmis aux membres du jury.

5.3

A titre exceptionnel, les équipes qui ne pourraient pas être disponibles pour les demi-finales pourront présenter leurs exposés sous forme vidéo selon la procédure suivante.

L'équipe fera une prestation via internet, à une date convenue, devant l'équipe du RADSI Nouvelle-Aquitaine qui enregistrera cette prestation. Celle-ci sera projetée lors de la demi-finale.

La possibilité de concourir par vidéo est autorisée, pour les demi-finales exclusivement, sur décision du RADSI Nouvelle-Aquitaine.

Les équipes pouvant se trouver dans ce cas, sont invitées à contacter le RADSI Nouvelle-Aquitaine.

Article 6 : Critères

Les critères de sélection pris en compte dans le choix, sont les suivants :

- La forme avec une attention sur la mise en scène, l'interaction avec le public et la voix
- L'argumentation avec une attention sur la structuration des arguments, le style et la connaissance du sujet
- La dynamique collective avec une attention sur la complémentarité et la fluidité des prises de paroles, la complicité et la solidarité au sein de l'équipe et l'harmonie du collectif.

Les critères sont précisés et détaillés dans un document complémentaire, disponible sur demande.

Article 7 : Les quarts de finale

Des pré-sélections seront organisées au sein de chaque établissement. Le calendrier et les lieux seront définis par l'établissement scolaire, en concertation entre le RADSI Nouvelle-Aquitaine.

Les membres du jury doivent être de nombre impair (au minimum 3 personnes).

Les établissements ont toute liberté pour identifier les membres du jury; un représentant du RADSI Nouvelle-Aquitaine en sera obligatoirement membre.

L'ordre de passage des équipes est défini par tirage au sort.

Les prestations doivent être conformes à l'article 4.

A l'issue de chaque quart de finale, le jury désignera l'équipe qui concourra pour la demi-finale selon les critères définis à l'article 9.

Une seule équipe représentera la classe aux étapes suivantes du concours.

Article 8 : Les demi-finales

Auront lieu une demi - finale par Rectorat : Rectorat de Bordeaux, Rectorat de Limoges et Rectorat de Poitiers. Le lieu et les horaires seront transmis aux référents des équipes. Le RADSI se réserve la possibilité de faire concourir des équipes dans un rectorat différent de leurs rectorats de rattachement pour les besoins d'équilibre en terme d'équipes.

L'ordre est défini par tirage au sort.

Durant cette pré sélection, les équipes doivent présenter leurs exposés comme défini dans l'article 4.

A l'issue de chaque demi- finale, le jury désignera les trois équipes qui concourront pour la finale selon les critères définis à l'article 9.

Article 9: La finale

Le lieu et les horaires de la finale seront transmis aux référents des équipes finalistes.

L'ordre de passage des équipes est défini par tirage au sort.

Les prestations doivent être conformes à l'article 4.

A l'issue de la finale, le jury désignera les trois équipes lauréates.

La finale est clôturée par la remise du prix.

Article 10: Composition du Jury de la demi -finale et de la finale

Le jury sera composé au minimum de :

- un représentant du Conseil régional
- un représentant d'une association du RADSI Nouvelle-Aquitaine
- un représentant jeune
- un représentant des Rectorats
- un représentant issu des professionnels de l'éloquence ou arts du spectacle

Le RADSI se réserve la possibilité d'inviter des partenaires ou personnalités qualifiées pour faire partie du jury.

Article 11: Les prix

Trois prix seront remis aux lauréats qui consisteront, pour les lycéens, à découvrir des espaces de gouvernance et d'expression de leur engagement en devenir.

Article 12 : Droits d'images et d'auteurs

En participant à ce concours, les participants acceptent que le texte de leurs exposés, les enregistrements sonores, les vidéos ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par l'organisateur.

Toute personne, élèves, enseignants, membres d'associations seront invités à signer un document de cession de droit à l'image.

Article 13: Mise en valeur au sein des établissements

Les établissements participants sont invités à créer un évènement autour des quarts de finale afin de mettre en valeur l'implication des lycéens devant un public de leur territoire.

Le RADSI Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de proposer aux équipes des outils de communication spécifique.

Article 14: Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé.

Les organisateurs se réservent la possibilité dans tous les cas, si les circonstances le justifient, de prolonger la période de participation.

Les organisateurs ne sauront être responsables vis à vis des participants, du fait des fraudes éventuellement commises par l'un d'entre eux. En cas de manquement au règlement de la part d'un participant, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier.

Article 15 :Traitement des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Toute demande doit être adressée par écrit au RADSI Nouvelle-Aquitaine.

Article 16 : Application du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

Les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pouvant donner lieu à l'exclusion du concours.

Ce projet est réalisé grâce aux soutiens et aux collaborations avec

